Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200013266-20240909-D202411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18 68 18 18 QUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni à la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance: 09/09/2024

Date de convocation: 02/09/2024

Nombre de délégués : 30 Ayant pris part au vote : 18 Procuration : 00

Présents: 18 Absents excusés: 03 Absents: 09

> Secrétaire de séance : M. Denis POUTEAU

Présents (18): MIGNOT Alain, POUTEAU Denis, GIVONE Maxime, SOETAERT Philippe représenté par son suppléant SERVY Jean-Louis, HIEAUX Françoise, RENAUDIN Mickaël, MAURESA Stéphane, PEDRONO François, MARIE Jacques, COTHIER Florence, DESHAYES Yves, POTTIER David, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François, BIGNON Christophe, ALLAIN André, ENOS Jacques, CAPON Jean-Pierre représenté par son suppléant LEGROS Jean-Pierre.

Absents excusés (03): GERVAIS Guy, DESMONTS Jean-René, JOUBERT Jean-Nicolas,

Absents (09): DUTOT Alain, LEROY Isabelle, AUNAY Marc, CURZYDLO Régine, CHEVALLIER Michel, BRIERE Patrice, LEMONNIER Yves, FESQUET Christelle, ROUSSELIN Gérard,

Pouvoir (00):

<u>Etaient également présents</u>: Tiphaine MORIN (secrétaire), Fabien MARIE (chargé de mission), Cédric GAHERY et Tom LEVALLOIS (techniciens de Rivière), Sandie ALBIACH (technicienne bocage).

Invités présents: Lamia BOUDJELLAL et Véronique LE SAULNIER (DDTM 14 – service urbanisme et risques); Colette MALHERBE (Maire de Saint-Pierre des Ifs); Eric BOISNARD (vice-président cycles de l'eau CA LISIEUX NORMANDIE).

DELIBERATION 2024/11

<u>OBJET</u>: TRAVAUX DE RESTAURATION DE MARES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT

VU les conventions de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels signées le 21 décembre 2023 d'accompagnement technique sur les programmes régionaux en faveur des mares (PRAM) et sur les espèces exotiques envahissantes (PREEE);

VU la demande croissante de restauration de mares sur le territoire du SMBVT, à l'échelle d'exploitations agricoles, de communes ou de bassins versants ;

CONSIDERANT la nécessité de restaurer des mares dans le programme de travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles porté par le SMBVT;

CONSIDERANT que le SMBVT est un interlocuteur clé identifié par le public pour apporter des conseils ou accompagner la restauration de mares sur son territoire de délégation de compétences des intercommunalités adhérentes, en partenariat avec les collectivités travaillant déjà sur le sujet ;

Après discussion, le Comité Syndical,

APPROUVE la possibilité de porter des travaux de restauration de mares sur l'ensemble du périmètre d'action du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, chaque année, lorsque l'occasion s'y prêtera (selon une échelle cohérente et dans l'objectif de lutter contre le ruissellement rural);

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200013266-20240909-D202411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2024

PRECISE que ce type de travaux doit faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général conformément à l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

SOLLICITE auprès de Messieurs le Préfet de l'Orne, du Calvados et de l'Eure l'instruction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général en vue de l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général autorisant les travaux ;

SOLLICITE toute aide financière pour ces restaurations de mares pouvant contribuer au financement des travaux (Région Normandie, fonds européens, Agence de l'Eau Seine-Normandie, appel à projets ponctuel) à hauteur de 80% des dépenses ;

AUTORISE le Président à déposer toutes les demandes d'autorisation à la mise en œuvre de ces travaux de restauration de mares (liste non exhaustive : DT-DICT, DIG, déclaration préalable en mairie, etc).

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président, Alain MIGNOT

ENTRETIEM
Siège Administratif
Route de Felaise
14100 SAINT DÉSIR
RESTAURATION